

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le 12/08/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_013_BIS-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 1^{er} Juillet 2025

Convocation du 24 juin 2025

N°2025_07_013

Objet : Action sociale - Convention avec la Mission Locale d'Ardèche Méridionale : renouvellement de l'adhésion pour 2025

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON

Absents : Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Claude BENAHMED vice-président au développement économique et au tourisme, rappelle que la Mission Locale d'Ardèche Méridionale est une association Loi de 1901, elle est administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des trois opérateurs du Service Public de l'Emploi. Il précise que son territoire couvre huit Communautés de Communes.

La Mission locale reçoit le public à son siège d'Aubenas et dans neuf autres lieux d'accueil dont Vallon Pont d'Arc sur territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

L'association est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans ayant terminé leurs études.

Son objectif principal est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie : soutien des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, aux droits.

Un partenariat plus étroit entre la communauté de communes et la Mission locale s'est instauré ces derniers mois dans le cadre du Pacte local des solidarités et suite à la création du centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche.

Dans ce cadre, il est opportun que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche renouvelle son adhésion à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale, la contribution financière s'élevant à 1.50€ par habitant soit 23 190€.

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le 12/08/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_013_BIS-DE

SLO

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale pour l'année 2025

Le conseil communautaire, après discussion et délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de renouveler l'adhésion de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale avec une contribution annuelle de 23 190€.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY

